

(Sur la motion du sénateur Grosart, le débat est ajourné.)

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

BILL MODIFICATIF—ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ— AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité permanent de l'agriculture sur le bill C-34, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, présenté le jeudi 1^{er} mai 1975.

L'honorable Hazen Argue, président du Comité permanent du Sénat sur l'Agriculture, propose: Que le rapport soit adopté.

Honorables sénateurs, notre comité permanent de l'agriculture a, dans son rapport, proposé un amendement au bill et fait deux recommandations, dont il donne les raisons.

Aux termes de l'amendement, le prêt plus important serait consenti aux personnes de moins de 40 ans, alors que le bill présenté à la Chambre l'octroyait seulement aux personnes de moins de 35 ans. Dans leur majorité, les membres du comité ont estimé que la limite de 35 ans était trop basse, qu'elle priverait de nombreux jeunes agriculteurs du bénéfice du prêt maximal de \$150,000 dont beaucoup ont besoin. Ils ont donc conclu que la limite d'âge arbitraire était trop basse. C'est une modification fort modeste à mon avis.

La deuxième partie de la loi sur le crédit agricole prévoyait l'octroi d'un prêt à des personnes de moins de 45 ans. Jusqu'à maintenant, les personnes de moins de 45 ans ont pu, grâce à cette disposition, emprunter jusqu'à 75 p. 100 de la valeur estimative de la ferme. Il semblerait donc logique de prévoir dans le bill une limite d'âge plus élevée.

Après cette brève explication, honorables sénateurs, je vous recommande d'adopter ce rapport.

● (2120)

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, à titre de membre du comité de l'agriculture, j'ai assisté aux diverses séances durant lesquelles ce bill a été examiné. J'ai écouté les arguments favorables à la proposition visant à porter de 35 à 40 ans la limite d'âge relative au prêt maximum. En toute sincérité, je ne puis approuver cet amendement.

L'un des principaux objectifs du bill C-34 consiste à attirer plus de jeunes gens dans l'agriculture. J'ignore à quel âge on n'est plus jeune, mais quelle que soit la limite d'âge, qu'il s'agisse de 35 ans ou de 40 ans ou de tout autre âge, il me semble que c'est une décision arbitraire.

Une personne devrait avoir réalisé certaines choses à l'âge de 35 ans. Elle devrait avoir des économies qui la mettraient plus en mesure qu'une jeune personne d'obtenir certains moyens de financement.

On ne dit pas, dans la mesure à l'étude, qu'il faut avoir moins de 35 ans ou, si l'amendement est adopté, moins de 40 ans, pour pouvoir obtenir un prêt. Selon le texte actuel du bill, les gens de moins de 35 ans peuvent emprunter jusqu'à \$150,000, tandis que ceux de plus de 35 ans doivent

se restreindre à un maximum de \$100,000. Autrement dit, le gouvernement dit à nos jeunes gens qu'ils ont droit à un appui supplémentaire, que l'on n'accorde pas aux gens un peu plus âgés, qui ont eu l'occasion de réaliser des économies.

Si je présentais un amendement, il viserait à abaisser l'âge à 30 ans. Je crois sincèrement que, si nous sommes incapables d'attirer beaucoup de jeunes dans l'agriculture, l'avenir de l'exploitation agricole au pays sera loin d'être rassurant. Tous les sénateurs admettront, je pense, que l'âge moyen des agriculteurs canadiens est beaucoup trop élevé de nos jours. Si, en vertu de la mesure à l'étude, nous assurons aux gens de 40 ans ou plus les mêmes avantages qu'aux jeunes agriculteurs, nous ferons échec à l'un des buts les plus importants de la mesure.

Je demande l'appui des sénateurs en vue de rejeter l'amendement proposé. Porter la limite d'âge à 40 ans, c'est faire échec, selon moi, à l'un des principaux objectifs du bill qui est d'attirer les jeunes dans l'agriculture. Il va sans dire que bon nombre d'entre eux n'emprunteront pas le maximum, soit \$150,000. Quelques-uns devront commencer à un niveau beaucoup plus modeste. En fait, le prêt moyen, en vertu de la loi actuelle, est bien en-deçà du maximum.

Je prie les sénateurs de réfléchir sur mes remarques et de se dire qu'il est raisonnable d'accorder aux jeunes un appui, une aide un peu plus considérable qu'à ceux qui ont déjà réalisé des économies. Je prie les sénateurs de montrer à nos jeunes que nous sommes prêts à les aider un peu plus que nous ne le ferions pour ceux qui ont plus d'expérience qu'eux en agriculture ou qui ont réalisé des économies en dehors de l'agriculture et qui veulent s'engager dans une autre voie. Ils ont besoin d'aide eux aussi. Néanmoins, ils pourront emprunter jusqu'à concurrence de \$100,000. Le jeune qui s'engage dans l'exploitation agricole alors qu'il est très jeune, à 20 ans par exemple, a sûrement droit à quelques dollars de plus que les gens qui ont atteint 40 ans ou plus.

Je prie les sénateurs d'appuyer le bill sous sa forme actuelle.

L'honorable Margaret Norrie: Honorables sénateurs, j'appuie l'amendement du comité. Je ne m'oppose en rien à ce que les jeunes obtiennent le plus gros montant possible, mais je ne crois pas que ceux qui ont plus de 35 ans, surtout ceux entre 35 et 40 ans, devraient être exclus. Je ne considère pas valable l'argument du sénateur McDonald suivant lequel, à 35 ans, on devrait avoir amassé une fortune en agriculture.

Le sénateur McDonald: Je n'ai pas dit cela.

Le sénateur Norrie: De toute évidence, le sénateur McDonald ne vient pas des Maritimes où nous devons nous battre pour chaque sou. C'est bien différent dans les grandes fermes de l'Ouest, mais les cultivateurs des Maritimes ont besoin de beaucoup plus d'aide que ceux de l'Ouest.

A ce point-là de sa vie, un homme de 35 ans qui a travaillé dans l'agriculture est devenu expert, et il ne voudrait pas poursuivre le même travail à cet âge à moins de l'aimer.